RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02429
Numéro SIREN : 479 465 650
Nom ou dénomination : ABIOVA

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2018 sous le numéro de dépôt 440

Greffe du tribunal de commerce d'Evry : dépôt N°440 en date du 17/01/2018

Comptes annuels



S.A.S ABIOVA

10 Quai de la Borde

91130 RIS ORANGIS

Exercice clos le : 30 juin 2017

APE : 4619B SIRET : 47946565000022

DBF AUDIT
25 RUE RENÉ CASSIN

77127 LIEUSAINT

Tél :0164133070

Fax :0164052563

BILAN - ACTIF

1200061 - S.A.S ABIOVA

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

ACTIF	Valeurs au 30/06/17			% de l'actif	Valeurs au 30/06/16	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	3 599	3 599			261	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				6		9
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	1 926	1 926			91	
Autres immobilisations corporelles	56 604	22 698	33 906		39 424	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	30		30		30	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**62 159**	**28 223**	**33 936**	**6**	**39 805**	**9**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				17		21
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	122 605	20 845	101 760		92 567	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 723		1 723		613	
Créances				27		22
Clients (3)	151 109		151 109		94 088	
Clients douteux, litigieux (3)	830	692	138		138	
Clients factures à établir (3)	1 267		1 267		10	
Autres créances (3)	7 264		7 264		4 654	
Fournisseurs débiteurs	227		227			
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	275 132		275 132	47	207 007	47
Charges constatées d'avance (3)	10 553		10 553	2	3 690	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**570 710**	**21 537**	**549 173**	**94**	**402 767**	**91**
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**632 869**	**49 760**	**583 109**	**100**	**442 573**	**100**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

1200061 - S.A.S ABIOVA

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

PASSIF	Valeurs au 30/06/17	% du passif	Valeurs au 30/06/16	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 35 000)	35 000	6	35 000	8
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		1		1
Réserve légale	3 500		3 500	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	206 390	35	202 511	46
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	51 368	9	28 879	7
SITUATION NETTE	296 258	51	269 890	61
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**296 258**	**51**	**269 890**	**61**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	21 100	4	34 504	8
Emprunts et dettes financières diverses (3)	303		303	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 655	3	4 116	1
Fournisseurs	178 021	31	66 446	15
Fournisseurs, factures non parvenues	1 411		3 504	1
Dettes fiscales et sociales	61 624	11	55 521	13
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	1 608			
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	7 128	1	8 289	2
TOTAL DETTES	**286 851**	**49**	**172 683**	**39**
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**583 109**	**100**	**442 573**	**100**
(1) Dont à plus d'un an			*4 116*	
(1) Dont à moins d'un an	*271 196*		*168 567*	

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

1200061 - S.A.S ABIOVA

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

	Du 01/07/16 Au 30/06/17	% CA	Du 01/07/15 Au 30/06/16	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	857 760	91	597 450	86	260 310	44
Production vendue (biens et services)	83 805	9	94 633	14	-10 827	-11
Montant net du chiffre d'affaires	**941 566**	**100**	**692 082**	**100**	**249 483**	**36**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	333				333	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	4 077		2 321		1 756	76
Autres produits	13		138		-125	-91
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**945 988**	**100**	**694 541**	**100**	**251 447**	**36**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	495 984	53	308 973	45	187 011	61
Variation de stocks	-12 044	-1	-3 343		-8 701	-260
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	136 866	15	124 332	18	12 533	10
Impôts, taxes et versements assimilés	3 993		4 424	1	-430	-10
Salaires et traitements	173 420	18	160 630	23	12 790	8
Charges sociales	70 271	7	68 981	10	1 290	2
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	10 494	1	8 504	1	1 990	23
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	2 851		2 291		561	24
Dotations aux provisions						
Autres charges	7		-79		86	109
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**881 844**	**94**	**674 714**	**97**	**207 130**	**31**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**64 145**	**7**	**19 828**	**3**	**44 317**	**224**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs *26 363*

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs *12 839*

Voir l'attestation de l'expert comptable

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

1200061 - S.A.S ABIOVA

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

	Du 01/07/16 Au 30/06/17	% CA	Du 01/07/15 Au 30/06/16	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)			56		-56	-100
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			**56**		**-56**	**-100**
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	375		296		79	27
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**375**		**296**		**79**	**27**
RÉSULTAT FINANCIER	**-375**		**-241**		**-135**	**-56**
RÉSULTAT COURANT avant impôts	**63 769**	**7**	**19 587**	**3**	**44 182**	**226**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			26 363	3	-26 363	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			**26 363**	**4**	**-26 363**	**-100**
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			17		-17	-100
Sur opérations en capital			12 822	2	-12 822	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			**12 839**	**2**	**-12 839**	**-100**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**13 524**	**2**	**-13 524**	**-100**
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	12 401	1	4 232	1	8 169	193
TOTAL DES PRODUITS	**945 988**	**100**	**720 960**	**104**	**225 028**	**31**
TOTAL DES CHARGES	**894 620**	**95**	**692 081**	**100**	**202 539**	**29**
Bénéfice ou Perte	**51 368**	**5**	**28 879**	**4**	**22 489**	**78**

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ABIOVA
Société par actions simplifiée
au capital de 35 000 euros
Siège social : Les Rives de Seine - 10, Quai de la Borde
91130 RIS ORANGIS
479 465 650 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 DECEMBRE 2017

L'an Deux Mille Dix Sept,
Le 30 Décembre,
A 13 heures,

Les associés de la société **ABIOVA** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal LENTES, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Daniel TERRY est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 350 actions sur les 350 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 30 juin 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

PL

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2017 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élevant à 51 368 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	51 368 euros
A titre de dividendes Soit 128,57 euros par action	45 000 euros
Le solde	6 368 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 212 758 euros.

PL

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 15 janvier 2018.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 45 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :
- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2014 :
30 000 euros, soit 85,71 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2015 :
20 000 euros, soit 57,14 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2016 :
25 000 euros, soit 71,43 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

PL

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Pascal LENTES

Le secrétaire
Daniel TERRY



